

6. Développement Économique – ZAE POLEN 2 – Dénomination nouvelles voies créées dans le cadre de la seconde tranche d'aménagement.

Délibération 2023-06-27-073

Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	60
Nombre de pouvoirs	11
Nombre de votants	71

Monsieur le Président, en l'absence de Monsieur Patrice BONHOMME, Vice-président en charge du développement économique et de la promotion du tourisme, indique qu'il est nécessaire de dénommer les voies qui vont être créées dans le cadre de la seconde tranche d'aménagement de la ZAE POLEN 2.

Dans la continuité des noms d'arbres qui ont été donnés aux voies réalisées dans la 1^{ère} tranche, faisant échos aux nombreuses rues de la commune d'Eslettes portant des noms de fleurs, il est proposé les noms d'arbres suivants pour les voies de la seconde tranche :

Rue des Chênes – Rue des Pins – Rue des Aulnes

Vu le plan matérialisant les nouvelles voies et leur dénomination ;

Délibération

Après avoir pris connaissance du rapport du Président et du plan matérialisant les nouvelles voies et leur dénomination, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à dénommer les nouvelles voies créées dans le cadre de la seconde tranche d'aménagement de la ZAE POLEN 2 :

- rue des Chênes
- rue des Pins
- rue des Aulnes

Nombre de votants	71
Votes pour	71
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Eric HERBET



Le secrétaire de séance

Accuse de réception en préfecture
076-200070449-20230627-2023-06-27-073-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2023



Jacques PETIT